

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
POLE POLITIQUE DE LA VILLE ET
EGALITE DES CHANCES
BUREAU POLITIQUE DE LA VILLE

Nanterre, le 1,7 AVR. 2015

TICKET-LOISIRS 2015

Le dispositif des tickets-loisirs, mis en place par la Région d'Ile-de-France, a pour but de lutter contre l'exclusion dans le domaine de l'accès aux vacances et de soutenir la pratique sportive. Il est destiné aux jeunes de 11 à 17 ans, issus des quartiers en difficulté sociale.

Cette année, les Tickets-Loisirs pourront être utilisés les samedis, dans le cadre de sorties familles, <u>et dans un nombre très limité</u>.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre votre demande, par mail ou par courrier à compter du 20 avril, et jusqu'au 15 mai 2015, auprès de :

M. Francisco OLYMPIO
Direction Départementale de la Cohésion Sociale
19^{ème} Etage – Bureau 19.56
167/177 Avenue Joliot-Curie
92013 Nanterre Cedex
Courriel: francisco.olympio@hauts-de-seine.gouv.fr

J'attire votre attention sur la nécessité de respecter scrupuleusement ces délais.

Les tickets seront disponibles à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale – Bureau 19-56, du 01 au 19 juin 2015. Ils seront confiés au responsable de la structure ou, à défaut, à un représentant muni d'une délégation de signature.

Vous seront également remis à cette occasion :

- La charte tickets loisirs 2015, document officiel produit par le Conseil Régional d'Ile-de-France, synonyme d'engagement, précisant les différentes modalités d'utilisation du ticket utilisable jusqu'au 15 novembre 2015;
- Le compte rendu d'utilisation à nous retourner une fois les tickets utilisés.

Vous devrez de plus signer le récépissé attestant de la bonne réception des tickets. Je vous invite à les mettre en lieu sûr avant utilisation pour éviter tout éventuel risque de vol.

Mes services reviendront vers vous début août pour faire le point sur l'utilisation des tickets qui vous ont été confiés et mettre en place une éventuelle redistribution des tickets qui ne seraient pas utilisés par certains d'entre vous. A cet effet, les tickets non utilisés devront nous êtres retournés. Cette démarche vise à optimiser l'utilisation des Tickets-Loisirs qui représentent un coût non négligeable et dont la validité est limitée.

Par ailleurs, conformément aux directives régionales de 2014, aucun ticket ne pourra être attribué cette année sans la production du bilan de l'année 2014.

La Directrice Départementale de la Cohésion Sociale par Intérim

Jocelyne MADEJ

Pour toute information, vous pouvez contacter:

M. Francisco OLYMPIO Suivi Administratif et Financier Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Tél: 01.40.97.45.98

Courriel: francisco.olympio@hauts-de-seine.gouv.fr